



# STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Juin 2019

## 9 MOIS APRÈS SON LANCEMENT LES AVANCÉES DE LA STRATÉGIE PAUVRETÉ



En présentant la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté le 13 septembre dernier, le président de la République a souhaité rompre avec la reproduction de la pauvreté, en mettant l'accent sur la prévention auprès des enfants et des jeunes, et permettre l'émancipation sociale par le travail.

Au niveau national et dans les territoires, les engagements de la Stratégie pauvreté se sont rapidement traduits dans les faits.

Le point sur les avancées durant ces neuf premiers mois de mise en œuvre :

## CASSER LA REPRODUCTION DE LA PAUVRETÉ ET AGIR DÈS LES PREMIERS ÂGES DE LA VIE



Offre d'accueil  
du jeune enfant

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la **tarification des crèches est réformée** pour inciter les collectivités et les gestionnaires à davantage de mixité sociale
- Depuis le 25 mai, un **tiers payant** a été mis en place pour que les familles en difficulté financière n'aient **plus à avancer les frais de garde** lorsqu'ils ont recours à un assistant maternel.
- D'ici 2022, **30 000 places de crèches supplémentaires** seront créées.



Formation  
petite enfance

- Le contenu et l'organisation du **plan de formation des 600 000 professionnels** de la petite enfance sont en cours de définition pour renforcer la qualité de l'accueil et l'apprentissage de la langue française.
- La maquette de formation sera testée à la rentrée 2019 et généralisée en 2020.



Parentalité  
& centres sociaux

- De nouveaux lieux de soutien à la parentalité sont programmés.
- **Plus de 170 projets de nouveaux lieux d'animation de la vie sociale ont été identifiés dans les quartiers fragiles.**
- **Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour labelliser 150 points conseil budget (PCB) dès 2019. 250 PCB supplémentaires seront labellisés en 2020.**

## GARANTIR LES DROITS FONDAMENTAUX DES ENFANTS AU QUOTIDIEN



Hébergement  
& logement

En 2019 :

- **50 équipes de maraudes mixtes** associant des professionnels de l'insertion et de la protection de l'enfance seront mises en place dans seize départements et métropoles **pour aller vers les familles à la rue et prévenir la mendicité des enfants.**
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, **20 millions d'euros ont été déployés afin de mieux accompagner les familles à la rue**, hébergées à l'hôtel ou en centre d'hébergement et de réinsertion sociale.



Alimentation

En 2019 :

- Pour que plus aucun enfant n'arrive à l'école le ventre vide, **40 000 enfants scolarisés dans 400 écoles ont d'ores et déjà accès à des petits déjeuners à l'école.**
- À la rentrée de septembre, **plus de 100 000 enfants** pourront en bénéficier.
- Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, **3 400 communes et 500 intercommunalités** peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'État pour mettre en place **une tarification sociale des repas de cantine scolaire** servis aux enfants pauvres.

## ASSURER UN PARCOURS DE FORMATION POUR TOUS LES JEUNES



Insertion des jeunes



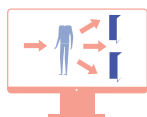
Sortants de l'ASE

- **L'obligation de formation jusqu'à 18 ans a été adoptée** par l'Assemblée nationale et le Sénat en première lecture. Elle entrera **en vigueur en septembre 2020**, pour que des solutions de formation soient trouvées pour les 60 000 jeunes mineurs ni en emploi, ni en formation, ni en études.
- Depuis 2019, **100 000 nouveaux jeunes peuvent entrer en Garantie jeunes et 30 millions d'euros supplémentaires** ont été déployés pour permettre aux missions locales de mieux soutenir les jeunes dans le cadre de leur parcours d'accompagnement.
- Les départements signataires d'une convention avec l'État pour la mise en œuvre de la Stratégie pauvreté s'engagent à accompagner **tous les jeunes accueillis à l'aide sociale à l'enfance (ASE) à l'atteinte de leurs 18 ans**.
- En complément, une proposition de loi a été adoptée à l'Assemblée nationale en première lecture pour la création **d'un nouveau contrat d'accès à l'autonomie** qui sera proposé aux jeunes en difficulté, entre 18 et 21 ans. Dans ce cadre, le soutien financier apporté par l'État qui s'élève à 12 millions d'euros en 2019 pourra être porté à **60 millions d'euros par an, dès janvier 2020**.

## UN MEILLEUR ACCÈS AUX DROITS, À LA SANTÉ ET UN ACCOMPAGNEMENT POUR LEVER LES FREINS AU RETOUR À L'EMPLOI



Santé



Accès aux droits

- Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, **la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) est renouvelée automatiquement** pour tous les bénéficiaires du revenu de solidarité active.
- Le 1<sup>er</sup> novembre 2019, ce sont **près d'un million de foyers pauvres qui pourront bénéficier d'une complémentaire santé de qualité** grâce à la création de la CMU-C « contributive ».
- Au printemps, les Agences régionales de santé (ARS) lancent des appels à projets pour accroître fortement l'offre de solutions d'accompagnement médico-social : appartements de coordination thérapeutiques, lits haltes soins santé, lieux d'accueil médicalisé.
- Le déploiement de dispositifs de lutte contre le non-recours ayant fait leurs preuves se poursuit, comme **les « rendez-vous des droits » des caisses d'allocations familiales**.
- Pour accompagner les personnes dans leurs démarches, **des accueils sociaux de proximité** seront mis en place, accessibles à **moins 30 minutes de son domicile**.

## MIEUX ACCOMPAGNER POUR FACILITER LE RETOUR À L'ACTIVITÉ ET LA SORTIE DE LA PAUVRETÉ



Offre d'accompagnement



Formation travail social

- La « garantie d'activité » se déploie dans les territoires : **40 000 personnes y ont accès** en 2019, **300 000** en 2022.
- L'amélioration du parcours des allocataires du RSA se met en place dans le cadre des conventions de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi avec l'objectif d'une orientation **vers un accompagnement en un mois au plus** et une signature systématique d'un contrat entre l'allocataire et la structure chargée de son accompagnement pour améliorer le retour vers l'emploi.
- Dès 2019, **10 000 salariés supplémentaires** peuvent être accueillis par les entreprises et associations du secteur de **l'insertion par l'activité économique**. Le Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE) devrait permettre d'accueillir **100 000 salariés** de plus dans le secteur.
- Un projet de **plan de formation** a été lancé en avril **pour les 700 000 travailleurs sociaux**, en liaison avec les départements et les organismes de formation.

## UNE RELATION RENOUVELÉE AVEC LES DÉPARTEMENTS ET LES ACTEURS DU TERRAIN



- Pour aider au déploiement des mesures de la Stratégie pauvreté, le gouvernement a proposé aux collectivités volontaires de s'engager dans **une contractualisation avec l'État**.
- Le fonds de contractualisation, d'un montant de **135 millions d'euros** en 2019 sera porté à **au moins 210 millions d'euros** en 2022.
- Dès le début de l'année 2019, **onze départements** avaient confirmé leur volonté de signer une convention avec l'État. Les autres départements pourront contractualiser avant la fin de l'année 2019 ; 100 départements ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt.



- Dans chaque région, des **communautés d'acteurs** ont été créées pour identifier les besoins des territoires et y répondre.
- Des conférences régionales ont été organisées dans quinze régions et ont réuni **plus de 5 000 participants**. Une deuxième vague de conférence est mise en place pour les mois de juin et juillet.
- **400 animateurs thématiques** ont été désignés parmi les participants.
- Un espace collaboratif a été mis en ligne mi-mars, **comptant déjà plus de 6 000 membres**.

## DEUX GRANDES RÉFORMES AU BÉNÉFICE DES PLUS VULNÉRABLES



- Le revenu universel d'activité doit permettre de rénover en profondeur le système des prestations monétaires versées aux ménages modestes, à travers la création d'une prestation unique sous conditions de ressources, fusionnant le plus grand nombre possible d'allocations existantes.
- Les travaux de préfiguration ont été lancés mi-mars.
- **Une concertation institutionnelle et citoyenne** sera mise en place à partir de la fin du mois de juin 2019.



- Pour renforcer l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi, **un service public de l'insertion** sera créé.
- **Une concertation** avec les acteurs sera lancée mi 2019 et donnera lieu à des propositions qui aboutiront à un projet de loi en 2020.

[www.lutte-pauvrete.gouv.fr](http://www.lutte-pauvrete.gouv.fr)  
@DelegPauvrete  
#StratégiePauvreté

DÉLÉGATION  
INTERMINISTÉRIELLE  
À LA PRÉVENTION ET  
À LA LUTTE CONTRE  
LA PAUVRETÉ

